

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE SAINT FORGET

RUE DES GRANDS PRES

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX (ERDF – ORANGE – ECLAIRAGE)

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

REGLEMENT DE CONSULTATION

MARS 2016

Mairie de SAINT FORGET
16 Rue de la Mairie
78720 – SAINT FORGET
Tél : 01 30 52 50 55
Fax. : 01 30 52 56 48
Courriel : mairie –saint-forget@wanadoo.fr

Bureau d'Etudes B.E.H.C.
28, rue des Ormes
91530 SAINT MAURICE MONTCOURONNE
Tél. / Fax. : 01 64 58 53 96
Portable : 06 86 63 15 75
Courriel : behc.91@gmail.com

SOMMAIRE :

<i>Section I - Identification de l'organisme qui passe le marché :</i>	3
<i>Section II - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :</i>	3
<i>Section III - Objet du marché :</i>	3
<i>Section IV – Lieu d'exécution ou de livraison :</i>	5
<i>Section V – Caractéristiques principales :</i>	5
<i>Section VI – Division en lots :</i>	5
<i>Section VII – Durée du marché ou délai d'exécution :</i>	5
<i>Section VIII – Conditions relatives au marché :</i>	5
<i>Section IX – Conditions de participation :</i>	6
<i>Section X – Nombre de candidats :</i>	6
<i>Section XI – Critères d'attribution :</i>	6
<i>Section XII – Procédures :</i>	7
<i>Section XIII – Délai d'urgence – Justification :</i>	7
<i>Section XIV – Conditions de délai :</i>	8
<i>Section XV – Autres renseignements :</i>	8

MARCHES PUBLICS : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Les mentions figurant dans ce modèle n'ont pas à être indiquées si elles ont été portées dans l'avis d'appel public à la concurrence

A TRAVAUX

B FOURNITURES

C SERVICES

Section I - Identification de l'organisme qui passe le marché :

1 Etat

2 Région

3 Département

4 Commune

5 Etablissement public national

6 Etablissement public territorial

7 Autres

Section II - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Commune de SAINT FORGET		Personne responsable du marché : Monsieur le Maire. Monsieur JEAN LUC JANNIN	
Adresse : 16 Rue de la Mairie		Code postal : 78720	
Commune : SAINT FORGET		Pays (autre que la France) :	
Téléphone : 01 30 52 50 55		Poste :	
Télécopieur : 01 30 52 56 48	Adresse de courrier électronique (courriel) : mairie-saint-forget@wanadoo.fr		Adresse internet (U.R.L.) :

Pour formuler les adresses complémentaires, se reporter à l'annexe I

Section III - Objet du marché

3.1. Objet du marché :

3.2. Type de marché de travaux : Exécution Conception-réalisation

3.3. Nomenclature : Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) - Champ obligatoire au-delà des seuils européens :

descripteur principal

descripteur complémentaire (le cas échéant)

3.4. Objet principal :

MAIRIE DE SAINT FORGET:

Enfouissement des Réseaux (ERDF – ORANGE – ECLAIRAGE PUBLIC)

ERDF:

Sera Maître d'Ouvrage et Maître d'Œuvre concernant une sur largeur de tranchée sous chaussée pour le déroulage de deux câbles HTA **NON COMPRIS** « Confection des accessoires électriques – Travaux de raccordements au niveau du poste de transformation ERDF ».

PRESTATIONS COMPRENANT :

- Terrassement avec évacuation totale des déblais en décharge public agréée pour deux câbles.

- Remblaiement avec matériaux nobles suivant coupe type.

- Compactage par couches méthodiques.

- Fourniture et mise en œuvre d'un grillage avertisseur rouge normalisé.

- Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud type BB - 0 /10 sur une épaisseur de 5 cm

soit : 120 Kg/ m2 y compris joint à l'émulsion sur une largeur de 0,50 m.

- Déroulage de deux câbles HTA 3 X 240 Alu sur 285 ml (Fourniture ERDF).

- Du N° 27 au N° 05rue des Grands Prés en tranchée commune avec projet d'Enfouissement (ERDF +

ORANGE + ECLAIRAGE PUBLIC) – en TRANCHEE COMMUNE. sur un linéaire de : **235 ml**

- A la limite de la rue des Grands Prés jusqu'au POSTE ERDF du Mesnil Sevin en TRANCHEE UNIQUE

sur un linéaire de : **25 ml**

Vous trouverez au niveau du DQE (Détail Quantitatif Estimatif) à compléter.

ERDF établira à l'entreprise adjudicataire de ce marché une commande rémunérant l'ensemble des prestations de Génie Civil liées à cette sur largeur et tranchée ainsi que le déroulage des deux câbles HTA

3.5. Objets complémentaires :

3.6. Forme du marché :

- S'agit-il d'un marché à bon de commande ? : *oui* *non*

Si oui, cf. dispositions ci-après

- S'agit-il d'un marché à tranches ? *oui* *non*

- S'agit-il d'une convention de prix associée à des marchés types ? : *oui* *non*

Section IV – Lieu d'exécution ou de livraison :

4.1. Lieu d'exécution : **Rue des Grands Prés**

Section V – Caractéristiques principales :

5.1.- **Tranchée** : 350 ml – **ERDF** : 240 ml - **ORANGE**: 450 ml – **ECLAIRAGE PUBLIC** : 250 ml

5.2. Options : descriptions concernant les achats complémentaires :

.....
.....

5.3. Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles :

.....
.....

5.4. Les variantes seront-elles interdites ?

Non

Oui

Partiel

IMPORTANT :

Les propositions non conformes au dossier de consultation seront systématiquement rejetées.

De plus, les variantes ne seront étudiées qu'à condition que le candidat réponde sur la solution de base demandée par le maître d'ouvrage.

Section VI – Division en lots :

6.1. Prestations divisées en lots : *non* *oui* (se reporter à l'annexe II pour décrire les lots)

Section VII – Durée du marché ou délai d'exécution :

7.1. Durée du marché global ou délai d'exécution : **18 Semaines**.

Le délai global d'exécution des travaux de chaque chantier est laissé à la libre appréciation de l'entreprise sans toutefois pouvoir dépasser un délai maximum, fixé dans l'acte d'engagement, à compter de la date portée sur le récépissé de l'envoi recommandé accompagnant l'ordre de service.

7.2. Date de commencement de travaux :

Prévisionnelle : **JUIN 2016**

Section VIII – Conditions relatives au marché :

8.1. Cautionnement et garanties exigés : (le cas échéant)

Modalités de remise des documents : *Gratuite* *Facturée à l'entreprise*

8.2. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le marché sera traité à prix fermes actualisables.

Le délai de règlement est fixé à 30 jours à compter de la date de remise du projet de décompte au maître d'ouvrage et au conducteur d'opération.

Les travaux seront rémunérés par application des prix unitaires du bordereau de prix unitaires ci-joint.

8.3. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs.

Entreprise général ou groupement d'entreprises conjointes avec mandataire solidaire.

8.4. Possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements : Non oui

8.5. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française :

espagnol danois allemand grec anglais

italien néerlandais portugais finnois suédois

autres :

Section IX – Conditions de participation :

9.1. Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles 43, 44, 45, 46 et 52 du code des marchés publics) :

Cf contenu de l'enveloppe (section XV page 10)

Section X – Nombre de candidats :

10.1. Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : SANS OBJET

10.2. Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : SANS OBJET

Section XI – Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction (*Cocher une seule case*)

11.1. des critères énoncés dans le cahier des charges (avis d'appel public à la concurrence, lettre d'invitation)

11.2. des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

% Prix..... %

% Valeur Technique %

% Délai..... %

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Prix : suivant DQE

- Valeur Technique : à partir d'un mémoire technique

- Délai : suivant DQE décomposé en un délai de préparation et un délai effectif sur le chantier

Des précisions pourront être demandées par écrit (décomposition détaillée d'un prix forfaitaire, sous détail de prix...) au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

Analyse des offres :

En cas de discordance dans une offre, le montant TTC porté dans l'acte d'engagement prévaudra sur toute autre indication de l'offre.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient dans le détail estimatif, la décomposition du prix ou dans le sous détail d'un prix unitaire ne seront pas rectifiées.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera avisé des erreurs commises. Il reviendra au candidat de mettre en cohérence les pièces de rang inférieur, contractuelles ou non, telles que bordereau des prix, devis estimatif, décomposition détaillée du prix forfaitaire, avec le montant HT de l'acte d'engagement. S'il refuse de maintenir son prix, son offre sera éliminée comme non cohérente.

11.3. du critère unique du prix le plus bas.

Section XII – Procédures :

12.1. Type de procédure :

- 1 Appel d'offres ouvert
- 2 Appel d'offres restreint
- 3 Concours ouvert
- 4 Concours restreint
- 5 Marché négocié
- 6 Dialogue compétitif (c.f. éventuellement modalités en 4)
- 7 **Procédure adaptée (négociations avec l'ensemble des entreprises ayant répondu)**
- 8 Autres

12.2. Les candidats ont-ils déjà été sélectionnés ? (le cas échéant et uniquement dans le cas d'une procédure négociée) Sans Objet

12.3. Marché passé sur appel d'offres : possibilité de recours ultérieur à la procédure négociée pour la réalisation de prestations similaires : non oui

Section XIII – Délai d'urgence – Justification :

.....
.....
.....
.....

Section XIV – Conditions de délai :

14.1. Date limite de réception des candidatures : ... *Sans Objet*

14.2. Date limite de réception des offres : **VENDREDI 22 AVRIL 2016 – AVANT 12 H 00 EN MAIRIE
OU OFFRE DEMATERIALISEE A ENVOYER A L'ADRESSE COURRIEL SUIVANTE : mairie –saint-
forget@wanadoo.fr**

Procédure restreinte :

- Date prévue pour l'envoi de l'invitation à présenter une offre aux candidats sélectionnés : *Sans Objet*
-/...../..... (jj/mm/aaaa)
- Délai minimum de validité des offres : *120 jours à compter de la date limite de réception des offres*

Section XV – Autres renseignements :

15.1. Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

- Date limite d'obtention
- Frais de reprographie (*le cas échéant*).....
- Conditions et mode de paiement

15.2. Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration : non oui

15.3. Remise d'un devis descriptif et estimatif détaillé : non oui

Dans l'affirmative, valeur contractuelle du devis : non oui

Quantité globale :

Les quantités sont définies dans les devis quantitatifs et estimatifs.

Les quantités définies par les cadres de décomposition ci-après ne sont aucunement contractuelles, ce qui revient à préciser que si les quantités effectivement réalisées sont supérieures, l'entreprise ne pourra revendiquer aucun complément de prix.

Les omissions ou modifications éventuelles des cadres de décomposition sont à préciser par les entreprises et doivent être impérativement accompagnées d'un devis quantitatif réajusté.

15.4. Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public ; ex. : règlement de la consultation, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, cahier des clauses particulières, programme, autres pièces...etc) :

A.E R.C D.Q.E

C.C.A.P B.P.U C.C.T.P

PLAN(S)

Compléments à apporter au C.C.T.P :

Les candidats n'ont pas lieu d'apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières. Néanmoins l'entreprise aura l'obligation de vérifier que ces documents ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions qui sont normalement décelables par un Homme de l'Art. Dans l'affirmative, il devra obligatoirement annexer à son acte d'engagement un état faisant apparaître les erreurs, omissions ou contradictions relevées et joindre le devis correspondant à la plus-value nécessaire. Le montant de l'offre devra correspondre aux documents de l'appel d'offres (C.C.T.P, C.C.A.P).

15.5.Modalités de remise des candidatures et/ou des offres selon la procédure adoptée.

Tout candidat devra produire un dossier remis sous forme papier comprenant les pièces suivantes :

PIECES RELATIVES A L'OFFRE :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Répondre sur papier libre ou sur imprimés de déclaration du candidat (lettre de candidature DC1, DC2, NOTI (1 – 2) situation du candidat au 31/12/2015
- Une lettre de candidature mentionnant au moins la forme de candidature et le nom des cotraitants et du mandataire en cas de groupement (signée en cas de groupement conformément à l'article 51.IV du Code des Marchés Publics français). Un engagement écrit du ou des sous-traitants si le candidat s'appuie sur les capacités du ou des sous-traitants pour l'exécution du marché (cf article 3 de l'arrêté du 26 février 2004) en cohérence avec les dispositions de l'acte d'engagement relatives à la sous-traitance figurant dans la seconde enveloppe.
- Pièces relevant du 1^{er} de l'article 45 du Code des Marchés Publics :
 - . le statut juridique du candidat et les pouvoirs de la personne habilitée à l'engager,
 - . le chiffre d'affaires réalisé au cours des 3 derniers exercices
 - . Photocopie des cartes de qualification professionnelle
 - . Liste de références ou certificats de capacité pour travaux équivalents datant de moins de 3 ans indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé, la nature précise des travaux réalisés et les quantités mises en œuvre, le matériel mobilisé pour l'exécution des travaux, les travaux sous-traités.
 - . Tout autre document permettant de faire la preuve de sa capacité :
Qualification Enfouissement : TN3 – - ou équivalent ou certificats de capacité pour opérations similaires.

A fournir également par le sous-traitant Art 114-1-e du CMP.

Toute entreprise ne présentant pas **exactement** des compétences (directement ou par sous-traitance) similaires à l'objet du marché (voir section 2 du Règlement de Consultation) sera éliminée.

. Documents relatifs à l'organisation et les moyens en personnel de l'entreprise, l'importance et la caractéristique des matériels et engins dont elle dispose.

- Pièces figurant aux 2^{es} et 3^{es} de l'article 44 du Code des Marchés Publics :
 - . Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet et les justifications qu'il est habilité pour poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.
 - . La déclaration sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - . Les certificats et déclarations sur l'honneur que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales pour l'année 2012

- . Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du Casier Judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail
- . Déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions d'accéder aux Marchés Publics

En cas de groupement, les déclarations et attestations relevant de l'article 45 devront être transmises par chacun des membres du groupement conformément à l'article 51 du Code des Marchés Publics.

Conditions de recevabilité des candidatures :

Si la personne responsable du marché constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle indique qu'elle:

- demandera à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique et qui ne saurait être supérieur à 5 jours (article 52 alinéa 1 du Code des Marchés Publics), Les pièces visées concernent toutes celles figurant ci –dessus hormis les justificatifs liés aux qualifications et certificats de capacité.
- elle ne demandera pas à compléter les pièces manquantes sauf si le nombre de candidatures est insuffisant à garantir une diversité des offres.

PIECES RELATIVES A L'OFFRE :

Ces documents sont à fournir obligatoirement en 1 original :

A/ Acte d'engagement accompagné du planning et éventuellement des justificatifs du délai + Annexe en cas de sous-traitance *

B/ DQE

C/ BPU : à compléter en totalité

D/ C.C.A.P.

E/ C.C.T.P.

F/ Mémoire technique

* à produire obligatoirement ou similaire (engagement écrit du ou des sous-traitants) si le candidat s'appuie sur les capacités du ou des sous-traitants pour l'exécution du marché (cf article 3 de l'arrêté du 26 février 2004)

Le mémoire technique, **dont la fourniture conditionnera l'appréciation de la valeur technique de l'entreprise**, indiquera les dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux. Devront figurer dans ce document les points suivants qui seront affectés de coefficients pondérateurs croissants :

1	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Indications sur les moyens de mesures et de contrôle, description des procédures d'auto-contrôle (mise à la terre, compactage...)<input type="checkbox"/> Moyens en personnels et matériels que l'entreprise compte affecter au chantier : nombre de personnes et engins affectés (réponses précises demandées)<input type="checkbox"/> Description des modes opératoires notamment tranchées, déroulage des câbles ... (qualité de travail fini, qualité des remblaiements et des réfections du sol),<input type="checkbox"/> Méthodologie étude de flux concernant les projets d'éclairage public à réaliser <p>Un programme d'exécution des ouvrages indiquant la durée des différentes phases du chantier sur un tableau semainier précis (suivant cadre ci-joint ou similaire), sur la base du calendrier (2016), en sachant que la date de démarrage des travaux est prévue :</p>
---	---

	<u>JUIN 2016</u> <i>Méthodologie : procédures de levage, déroulage, reprise de branchements abonnés</i>
2	<input type="checkbox"/> <i>Indications sur les difficultés et solutions proposées liées au chantier (reprise de branchement, obstacles, problème technique)</i>

Toutes ces données doivent concerner la seule agence qui fait l'offre et être en cours de validité au moment de la remise de l'offre.

NOTA : Les documents établis par l'entrepreneur devront obligatoirement être datés, paraphés, signés et revêtus du cachet commercial de l'entreprise.

De plus, il est précisé que tous les documents ayant leur durée de validité limitée devront être établis pour une période couvrant la date d'ouverture des plis. Il pourra être demandé avant le début des travaux à l'entrepreneur titulaire du marché des documents en cours de validité.

IMPORTANT : Conformément à l'article 46 du Code des Marchés Publics, le candidat attributaire du marché devra produire à compter de la réception du courrier l'en informant, les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents.

CONDITIONS DE REMISE ET D'ENVOI DES OFFRES :

1. Remise des offres :

Les candidats transmettront leur offre sous forme papier sous pli cacheté qui portera l'indication de la procédure auquel il se rapporte, à savoir ou offre dématérialisée à envoyer à l'adresse courriel suivante : **mairie –saint-forget@wanadoo.fr**

:

« PROCEDURE ADAPTEE »

RUE DES GRANDS PRES

Enfouissement des Réseaux (ERDF – ORANGE- ECLAIRAGE PUBLIC)

NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE

2. Conditions d'envoi :

Ces offres seront adressées **sous pli cacheté** à : *Mairie de* : **SAINT FORGET**

par pli recommandé et elles devront lui parvenir avant le :

VENDREDI 22 AVRIL 2016 – AVANT 12 H 00 EN MAIRIE

A
le
Le maître d'ouvrage

A
le
L'entrepreneur
mention manuscrite « lu et accepté »